

Décision

Générale

colonial

Décision n° 842 20/09/1940

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date de publication
20 septembre 1940

Date du numéro
30 septembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

Le lieutenant Faure, du B. M. n° 1, est placé hors cadres et affecté à la milice indigène, pour compter du 25 septembre 1940. Il prendra, à cette date, le commandement du peloton méhariste n° 1, en remplacement du lieutenant Gory, rapatriable.